

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN
5 rue de la Mairie
37120 LA TOUR-SAINT-GELIN

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 31 juillet 2018 à 20 H 00 à la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Martial TESTON

ORDRE DU JOUR :

- 2018-07-31-01 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2018
- 2018-07-31-02 : Contrat acquisition logiciels et prestations de services SEGILOG
- 2018-07-31-03 : SIEIL – Adhésion d'un nouveau membre
- 2018-07-31-04 : Acquisition d'un broyeur – virement de crédits
- 2018-07-31-05 : Bail du bar multiservices
- 2018-07-31-06 : Questions diverses

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 juillet 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Martial TESTON, Maire.

Etaient présents : Martial TESTON, Dominique BESNARD, Xavier BERNARD, Emmanuel ROY, Olivier DESERT, Guylaine BERTON, Claude LE FUR, Johan PION, Grégoire BOUILLON, Ghislaine BÉCEL, Eric VARRET.

Etaient excusés : Bernard DOLATA, Emilie DYS, Valérie RAINEAU BOUCHER.

Bernard DOLATA a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Martial TESTON.

Valérie RAINEAU BOUCHER a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Claude LE FUR.

Johan PION a été élu secrétaire de séance.

Mme HOUDOUX Nathalie, qui désire reprendre le bar multiservices, se présente au conseil municipal et expose son projet.

DELIBERATION N° 2018-07-31-01
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 26 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018-07-31-02
CONTRAT ACQUISITION LOGICIELS ET PRESTATIONS DE SERVICES SEGILOG

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le contrat d'acquisition du droit d'utilisation de logiciels et de prestation de services passé avec la société SEGILOG pour une durée de trois années (du 01/09/18 au 31/08/21) pour un montant de 1971 € H.T par an pour la cession du droit d'utilisation et 219 € H.T par an pour la maintenance et formation.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce contrat.

DELIBERATION N° 2018-07-31-03
SIEIL – ADHESION D’UN NOUVEAU MEMBRE

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d’adhérer aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération en date du 13 octobre 2017, l’adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l’Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de commune de Touraine Vallée de l’Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité :

- Vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 13 octobre 2017,
- Approuve l'adhésion au SIEIL de la Communauté de commune de Touraine Vallée de l’Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

DELIBERATION N° 2018-07-31-04
ACQUISITION D’UN BROYEUR – VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire présente le devis du Garage MECA JCA de l’Ile Bouchard d’un montant de 6 160.80 € TTC pour l’acquisition d’un broyeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte ce devis
- Décide d’effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

C/60633 - 200 €
C/023 + 200 €

Dépenses d’Investissement

C/21578 + 200 €

Recettes d’Investissement

C/021 + 200 €

DELIBERATION N° 2018-07-31-05
BAIL DU BAR MULTISERVICES

Monsieur le Maire rappelle que Mme CUREAUX Pénélope a demandé la résiliation du bail du 29 mars 2018 concernant la location du bar multiservices du 2 rue de l’église à LA TOUR-ST-GELIN.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu’une personne serait intéressée pour reprendre ce local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d’autoriser M. le Maire à signer un bail dérogatoire avec Mme HOUDOUX Nathalie née BABIN pour le multiservices situé 2 rue de l’Eglise à LA TOUR-SAINT-GELIN moyennant un loyer mensuel de 250 € H.T., à compter du 1^{er} octobre 2018.
- d’accorder 3 mois de loyers gratuits à Mme HOUDOUX afin de l’aider à l’installation et compte tenu des améliorations qu’elle veut apporter au local. Le 1^{er} loyer sera réclamé à compter du 1^{er} janvier 2019.
- de confier la rédaction du bail à Me MAUDUIT, notaire à L’Ile Bouchard et d’autoriser M. le Maire à signer tous documents s’y afférant.

DELIBERATION N° 2018-07-31 05
QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal discute sur la participation demandée aux communes concernant le syndicat de la Manse, sur le projet éolien de Brizay, sur le projet de Carrière de Verneuil, sur la nécessité d’arroser le stade.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 18 septembre 2018 à 20 h.

Aucune question n’étant plus à l’ordre du jour, la séance est déclarée close.

